

**P.V. de la Réunion du Conseil Municipal
du 04 novembre 2021**

date de la convocation : le 29 octobre 2021

L'An deux mil vingt et un, le quatre du mois de novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la médiathèque, sous la présidence de Monsieur Henri JAMMOT, Maire,

Présents : MM, Henri JAMMOT, Laurent SERRE, Patrick DESROUSSEAUX, Alain BRETTE, Laurence ESPINASSE, Carine LOFFICIAL, Pascale ROME, Michel COUDERT, Franck PICARD, André HUNDZINGER, Sylvain FUENTES, Sandrine SAGOT.

Excusée : Mme Roselyne DUFFOUR qui a donné pouvoir à Sandrine SAGOT.

Madame Laurence ESPINASSE a été élue secrétaire.

Délibération n°2021.42

Création d'un emploi permanent « agent de propreté » à temps non complet

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un emploi permanent « agent de propreté » à temps non complet pour la maison de santé, (emploi pourvu).

Délibération n°2021.43

Convention multipartite n°2 relative à l'administration d'une application numérique de gestion de valorisation de l'offre touristique de randonnée

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin a proposé de valider le plan prévisionnel du projet Rando Millevaches pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, avec intégration de la CC du Pays de Lubersac-Pompadour.

Montant à payer pour 3 ans pour la commune 884,66 euros,

Accepté à l'unanimité.

Délibération n°2021.44

Avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la mise en place d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en

Limousin propose un avenant afin de prolonger les contrats relatifs aux prestations de traduction et de développement web pour l'application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée.

Accepté à l'unanimité.

Délibération n°2021.45 & 2021.46

D.M. N°2 – COMMUNE – régularisations comptables

D.M. N°1 – LOTISSEMENT -

Suite à la demande de Monsieur le Trésorier du S.G.C. de Tulle, plusieurs écritures doivent être faites pour régulariser certaines écritures sur le budget Commune et sur le budget Lotissement.

Adopté à l'unanimité.

délibération n°2021.47

Aménagement zone bourg : choix du M.O.

Suite à la présentation de deux esquisses pour les travaux d'aménagement urbain derrière la mairie, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de Monsieur Maxime DURIF, architecte, qui est la plus proche des attentes des élus.

Délibération n°2021.48

Travaux de voiries communales : choix de l'entreprise

Suite à une consultation faite auprès de quatre entreprises concernant les travaux de voiries au carrefour de Mallevialle, derrière chez Brousse au Bourg, à Bomby, à Vignane, au Puy-Grand et place du Champ de foire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le choix de la commission voirie, à savoir l'entreprise SIORAT.

Délibération n°2021.49

Projet d'aliénation chemin « Sanconie » à la gare

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à la demande de Madame Hélène CRESP, et désigne Madame Karine MONTINTIN comme Commissaire enquêteur.

Divers :

- Monsieur le Maire informe qu'une aide financière pour l'achat de vélo électrique va être proposée par Tulle' Agglo et demande à l'assemblée de réfléchir si la commune ne pourrait pas aussi donner une aide dans certaines conditions.
- Nuisances sonores au Pré Faurie : Un huissier a fait dernièrement un contrôle pour le bruit, qui n'a pas relevé un taux anormal.
- Terrains Badaroux vers la Jugie : Monsieur BADAROUX Christian a proposé de vendre ces terrains à la commune qui sont la plupart des terres agricoles. Le Conseil ne donne pas une suite favorable à cette proposition, */réponse courrier/*
- Terrains BESSETTE au Pont de Peyrissac : Madame BESSETTE a proposé aussi de vendre un terrain à la commune. Le Conseil ne donne pas une suite favorable à cette proposition, */réponse courrier /*

- Monsieur le Maire doit recevoir un couple qui est à la recherche d'un terrain pour leur installation maraîchère.
- Courrier de la Direction départementale des territoires – service habitat et territoires durables qui demande l'avis sur le principe de vente du pavillon sis 9 le Pré Faurie : avis favorable /*réponse courrier* /
- Monsieur le Maire énumère les prévisions 2022, et demande de faire établir plusieurs devis concernant l'achat d'un tracteur, l'achat d'une épareuse, l'achat d'un vidéoprojecteur pour la salle polyvalente, un portail pour l'atelier communal à la zone artisanale.
Il demande de réfléchir sur une éventuelle augmentation des taxes en 2022, et de lister les subventions d'associations pour le prochain conseil. Il demande aussi quelle solution la mieux adaptée serait à prendre concernant le broyeur prêté par Tulle' Agglo.
- Le repas des aînés encore cette année n'aura pas lieu, à cause de l'épidémie de la Covid-19.
- Madame Laurence ESPINASSE donne des informations sur les formations des élus proposées par l'association des Maires de la Corrèze.

Levée de séance : 22 heures 20 minutes.